

Mise à jour de cette page :
Les jardins partagés
29/01/2026

Les jardins partagés



Conscient-e des nombreux bénéfices du contact avec la nature, le-la citadin-e agit pour son cadre de vie. Cette implication confirme encore la richesse de l'échange avec la nature.

Un jardin partagé est un espace cultivable, implanté sur un terrain public ou privé. Il est entretenu par les habitant-e-s, pour leur propre bénéfice, par le biais d'un organisme gestionnaire.



que tigre pollution

: le site de la ville de Lyon rassemble une charte des jardins partagés

ches-conseils autour de :

- la gestion des déchets
- la gestion de l'eau
- la préservation de la biodiversité (moustiques tigres, pollinisateurs, faune et flore...)
- l'appropriation, le respect et l'embellissement des espaces extérieurs

Format :

Dossier de connaissances ou
d'information

Année :

2021

Consulter le dossier

<https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/les-jardins-partages>

Editeur :

Ville de Lyon